



**INSTITUT DE FORMATION  
EN SOINS INFIRMIERS**

12 rue du Peloux  
01000 BOURG EN BRESSE

Tél. 04 74 52 27 05 - Fax. 04 74 32 63 55

E-mail : ifsiadm@cpa01.fr

**DOSSIER D'INSCRIPTION FORMAT PAPIER ET AVEC PIÈCES COMPLÉMENTAIRES A FAIRE  
PARVENIR IMPÉRATIVEMENT PAR VOIE POSTALE  
AU SECRETARIAT DE L'IFSI AU PLUS TARD  
LE VENDREDI 19 JUILLET 2019 CACHET DE LA POSTE FAISANT FOI**

**CANDIDATS RELEVANT DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE / AS / AP**

**Merci de cocher la liste et de joindre les documents demandés :**

**Nom – Prénom :** .....

- La fiche de renseignements** administrative ci-jointe.
- 1 chèque** d'un montant de **150 EUROS** à l'ordre « **IFSI du CPA** » correspondant aux frais de correspondances, copies de dossiers etc... En cas de désistement, ce chèque ne sera pas remboursé.
- 1 chèque** de caution de **50 EUROS non débité** à l'ordre du « **CPA** » pour l'utilisation de la bibliothèque médicale (facultatif).
- 1 chèque** d'un montant de **10 EUROS** pour le self (facultatif).
- 1 attestation de désinscription de Parcours Sup'** (générée automatiquement par la plateforme) soit une attestation sur l'honneur de non inscription, pour les candidats non-inscrits sur Parcours Sup'.
- 1 attestation d'acquiescement de la CVEC** « Contribution Vie Etudiante Et De Campus ».
- 1 certificat médical émanant d'un médecin agréé (voir liste sur le site de l'ARS)** attestant que « *vous présentez les aptitudes physiques et psychologiques nécessaires à l'exercice de la profession infirmier(ère)* »

**1 certificat médical attestant :**

- Etre à jour de la vaccination DTPolio.
- Etre immunisé contre l'hépatite B et fournir un résultat de taux d'anticorps anti-Hbs supérieur à 100 ou si les anticorps anti-Hbs sont entre 10 et 100 un résultat d'anticorps anti-Hbc négatif.  
En l'absence de vaccination, celle-ci doit être débutée au plus vite obligatoirement avec un protocole accéléré : J0, J7, J21 et taux d'anticorps 1 mois après la dernière injection (**montrer cette note à votre médecin traitant**).
  
- Fournir un résultat de tubertest de moins de 3 mois (à défaut il pourra être réalisé dans certains cas lors de la visite médicale au service de santé au travail du CPA).
- Savoir que les vaccinations coqueluche, grippe, rubéole-oreillons-rougeole, varicelle sont recommandées.

**1 photocopie de l'attestation en cours de validité de l'immatriculation à la Sécurité Sociale (site ameli.fr).**

**1 attestation de responsabilité civile à votre nom.**

**1 attestation de responsabilité professionnelle et protection juridique à votre nom.**

**1 photocopie de l'AFGSU niveau 2 (Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence) si vous l'avez effectué et/ou l'attestation de réhabilitation si > 4 ans.**

**1 Relevé d'Identité Bancaire à votre nom.**

**1 photocopie de la carte grise pour le véhicule utilisé pour les déplacements en stage.**

**1 photocopie de l'attestation d'assurance (carte verte) de votre véhicule (année en cours).**

**2 photos d'identité en apposant au dos votre nom et prénom.**

**Dès la rentrée de septembre, vous aurez à acheter des tenues professionnelles. Un chèque vous sera demandé dans la première quinzaine de septembre 2019**

**Information particulière :**

*Pour les dossiers d'aides régionales (bourses d'études...) les modalités sont disponibles sur le site de la région Rhône Alpes : [www.aidesfss.auvergnerhonealpes.fr](http://www.aidesfss.auvergnerhonealpes.fr) - **Code établissement : ETAB50***

**Dès réception de votre dossier d'inscription, le service de santé au travail du CPA vous convoquera pour un rendez-vous dans l'été.**

**La rentrée est programmée le lundi 2 septembre 2019 à 9h**

**Dans l'attente, passez un bel été.**



Bénéficiez-vous d'une prise en charge financière au titre de la Promotion Professionnelle par votre employeur ou par un Organisme Paritaire Collecteur Agréé OPCA (CNASEA, ANFH, Fongecif...) ?

NON  OUI  Précisez : .....

Si oui, percevez-vous une rémunération de cet organisme ? OUI  NON

Si oui, votre employeur ou l'OPCA prend-il en charge le cout annuel de la formation ?  
OUI  NON

Etes-vous demandeur d'emploi ?

Quel est votre numéro d'identifiant ?

Etes-vous indemnisé ?

Connaissez-vous la date de fin de cette prise en charge ?

Autre situation :

Faites-vous des démarches auprès d'un organisme financeur, si oui lequel ?

Si non sollicitez-vous une bourse d'étude ?

**Ces rubriques sont indispensables pour le versement de vos indemnités. Un seul document manquant ou incomplet ou sans RIB à votre nom personnel entraîne le non-paiement des indemnités de toute la promotion à laquelle vous appartenez.**

**En cas de modifications durant votre scolarité (familiale, adresse, RIB, prise en charge, etc...) merci de nous en informer le plus rapidement possible.**

Date :

Signature :